

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 mai 2018

Compte-rendu de séance

L'an Deux Mil dix-huit, le mercredi deux mai à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Brézé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Monsieur André NIORT, Maire

Convocation en date du : 26 avril 2018

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, MAURICET Jean-Paul - Adjoint, BRUNET Nadine, HALTEAU Philippe, MARTIN Juliette, HUET Murielle, VAHÉ Éric - Conseillers municipaux.

Étaient excusés : RICHART Dominique, ONILLON Florence, LACASSIN Nelly, GUILLOT Jean-François, POROU Noël et PAVILLON Thierry.

Secrétaire de séance : HUET Murielle

Pouvoirs : L'Adjoint LACASSIN Nelly a donné pouvoir pour le représenter, émettre tout vote et signer tout document à Madame VASSEUR Nathalie.

Le Conseiller ONILLON Florence a donné pouvoir pour le représenter, émettre tout vote et signer tout document à Monsieur NIORT André.

Ordre du jour :

- 1°) Décision modificative n°1 : crédits insuffisants au chapitre 67
- 2°) Maintenance informatique de la Mairie et de l'école
- 3°) Facturations ventes de bois
- 4°) Devis mise à jour technique du site Internet de la commune
- 5°) Indemnités de gardiennage de l'église - Nouveau prêtre.

Questions diverses

1°) Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que les crédits sont insuffisants au compte 673 concernant les titres annulés sur l'exercice précédent.

En effet, pour l'année 2017 le fermage de Monsieur RABINEAU Nicolas lui a été facturé à deux reprises. Nous avons donc procédé à l'annulation sur l'exercice 2018. Lors du vote du budget du 28 mars 2018, les crédits n'ont pas été imputés sur ce compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le prélèvement de la somme de 120,10 € au chapitre 022 Dépenses imprévues et de la porter au chapitre 67.

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

2°) Maintenance informatique : Mairie et École

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 24 janvier 2018, nous avons évoqué que notre prestataire informatique DGC Micro était en liquidation judiciaire, n'ayant à ce jour pas eu de retour de ce prestataire, une démarche a été faite auprès d'une autre entreprise.

L'EURL MASC Dépannage propose un contrat pour un crédit annuel de 20h00 au tarif de 880,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le devis de l'EURL MASC Dépannage

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

3°) Facturations ventes de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que 30 stères de bois (27 de chêne et 3 de frêne) ont été abattus par deux particuliers sur la parcelle AH 145 « Le Gué Vilain », moyennant un coût qu'il convient de fixer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

FIXE le prix du stère à 15,00 € TTC, soit un montant total de 450,00 € TTC

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

4°) Mise à jour technique du site Internet de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu un devis de la société IGNIS, hébergeur de notre site Internet, pour une mise à jour technique le coût est de 600,00 € TTC.

Vu le projet de création d'une commune nouvelle dans lequel est inclus la création d'un site Internet commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de ne pas donner suite à ce devis.

5°) Indemnités de gardiennage de l'Église - Nouveau prêtre

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 octobre 2017,

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Vu que depuis la dernière circulaire du 30 mai 2016 le point d'indice des fonctionnaires a été revalorisé de 1,2 % (0,6 % le 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % le 1^{er} février 2017) et que l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2017.

Vu la circulaire n° 386 du 5 avril 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2017 [...] à 120,97 € pour un gardien ne résident pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Étant donné, que le Prêtre ORILLARD Robert n'exerce plus au sein de notre paroisse et qu'il a été remplacé par le Père Julien Élie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le versement de l'indemnité de 120,97 € au Père Julien Élie pour l'année 2018
CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Questions diverses :

- **Projet commune nouvelle - Dates des réunions publiques :**
 - Brézé : le lundi 11 juin 2018 à 20h00 à la salle des loisirs
 - Chacé : le mercredi 13 juin 2018 à 20h00 à la salle d'honneur du Château
 - Saint-Cyr-en-Bourg : le lundi 18 juin 2018 à 20h00 à la salle des sports
 - Varrains : le mardi 19 juin 2018 à 20h00 à la salle Mariane

- Anjou Vélo Vintage passera sur notre commune les 23 et 24 juin, l'organisation devrait s'effectuer de la même manière que l'année dernière.

- Prochain Conseil municipal : mercredi 6 juin à 20h00